

# RAPPORT D'ACTIVITÉ

## CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

de Carcassonne Agglo  
[2021&2022]



# ÉDITOS

Le Conseil de Développement est devenu un outil incontournable au sein de la gouvernance de Carcassonne Agglo et illustre notre attachement à faire vivre la démocratie locale.

L'inscription de la participation dans la loi a été une force et une véritable opportunité pour porter la parole citoyenne auprès des élus communautaires, progresser vers une culture commune et construire un projet d'avenir partagé pour le territoire.

Également attaché au principe d'égalité, j'ai décidé d'installer pour cette mandature 2020-2026, une co-présidence paritaire et de confier cette mission à Madame Diaz de Tuesta et Monsieur Chavernac. Eux-mêmes se sont entourés d'une soixantaine de membres pour mener à bien leurs travaux.

Je tiens à souligner ici leur engagement et à les remercier toutes et tous pour leur mobilisation, au-delà de leurs activités professionnelles et personnelles pour faire avancer leur territoire, aux côtés des élus, en livrant des contributions construites, fondées sur l'expertise d'usage et l'expression des attentes citoyennes.

Leurs travaux pour l'année 2021-2022 sont à retrouver dans ce rapport d'activité, je vous souhaite une bonne lecture.

**Régis BANQUET,**  
**Président de Carcassonne Agglo**

Dans un contexte social, économique et politique particulièrement tendu, la défiance voire l'indifférence des citoyens se ressent et va grandissante. Néanmoins, les travaux des membres du CODEV de Carcassonne Agglo contribuent et ont pour objectifs de faire part des sujets importants portés par une vision citoyenne. Cette participation citoyenne enrichie la décision publique pour éclairer les élus sur des orientations jugées importantes pour notre communauté d'agglomération et ses habitants.

Je tiens à remercier l'engagement des membres du bureau du CODEV, les animateurs de commissions, ainsi que les membres titulaires et associés pour leur implication dans ce travail qui se veut innovant, participatif et prospectif. Il est important de souligner leur engagement bénévole, ne comptant pas leur temps malgré, une vie professionnelle et/ou familiale très active. Je remercie également les collaborateurs de Carcassonne Agglo pour leurs travaux au quotidien.

**« Il n'y a pas de démocratie sans participation continue des citoyens »**

*Pierre Mendès France*

**Pascal CHARVERNAC et Régine DIAZ DE TUESTA,**  
**Co-Présidents du Conseil de Développement**  
**de Carcassonne Agglo**

# LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

## Instance de concertation porteuse d'une dynamique de projets et de propositions

Le Conseil de Développement (CODEV) est un organe autonome de démocratie participative. Il constitue un espace de dialogue entre la société civile, les élus locaux et les citoyens à l'échelle de l'intercommunalité en lien avec les communes.

Force de proposition et attaché à la construction collective, le Conseil de Développement s'efforce d'apporter une expertise citoyenne dans le contenu des politiques locales. Il contribue par ses idées et ses actions à l'élaboration et la mise en œuvre de projets publics et privés porteurs de développement et d'amélioration de la vie sur le territoire.

3

### SES MEMBRES SONT AMENÉS À :

- **Écouter** : interface entre les acteurs du territoire. C'est une instance, qui par son travail collectif, permet une meilleure prise en compte des vécus et des expertises d'usages dans la conduite de l'action publique.
- **Proposer** : ses membres sont à l'origine de nombreux avis et contributions qui viennent enrichir le processus politique de décision.
- **Débattre** : interface entre acteurs institutionnels et de la société civile, le Conseil de Développement est un lieu privilégié pour le débat et l'émergence de réflexions innovantes.
- **Valoriser** : par sa composition hybride, il permet de rassembler des acteurs, de leur donner envie d'agir ensemble, de promouvoir les initiatives et de les valoriser. Il donne de la visibilité et du rayonnement au territoire.



# LE CADRE JURIDIQUE

Le cadre légal des Conseils de Développement est défini par la Loi L5211-10-1 du code des Collectivités Territoriales.

Les Conseils de Développement reposent sur un principe de libre organisation et d'autonomie relative évitant ainsi l'uniformisation des Conseils de Développement et garantissant leur adaptabilité aux particularismes locaux.

L'intercommunalité ou le territoire de projet lui attribue des moyens de fonctionnement. La loi invite fortement les collectivités à inventer le profil le plus adapté aux contextes et spécificités locales. L'objectif est de pouvoir mobiliser les forces vives du territoire, en prenant en compte la diversité des expériences, expertises et particularités territoriales.

## 3 TEXTES DE LOI CONSTITUTIFS :

- Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire (LOADDT) ou loi VOYNET du 25 juin 1999.  
L'article 26 instaure les Conseils de Développement pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale de plus de 50 000 habitants.
- Loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 Août 2015.  
L'article 88 vient conforter les Conseils de Développement et précise leur rôle.
- Loi Engagement et proximité du 27 décembre 2019 dite « loi Lecornu ».
  - Les intercommunalités de plus de 50 000 habitants doivent être dotées d'un Conseil de Développement créé par délibération. Toutes les intercommunalités en dessous de ce seuil et les autres territoires de territoire peuvent également en créer.
  - Des intercommunalités contigües peuvent décider de créer un Conseil de Développement commun.
  - La composition du Conseil de Développement doit être plurielle et paritaire.
  - Les membres du Conseil de Développement sont bénévoles.
  - Les conseillers communautaires ne peuvent pas être membres de l'instance.
  - Le Conseil de Développement s'organise librement, l'intercommunalité ou le territoire de projet lui attribue les moyens de fonctionnement.
  - Le Conseil de Développement intervient sur toute question intéressant le territoire.

# LES INSTANCES

## UN ÉLU RÉFÉRENT

Monsieur Didier CARBONNEL Vice-Président de Carcassonne Agglo Délégué aux grands projets et à la planification territoriale, accompagne les travaux du Conseil de Développement.

## LA PRÉSIDENTE

Pour la mandature de 2020-2026, Régis BANQUET, le Président de Carcassonne agglo a décidé d'installer une co-Présidence paritaire et de confier ce rôle à Madame Régine DIAZ DE TUESTA et Monsieur Pascal CHAVERNAC. Ils ont en charge de coordonner l'ensemble des activités du CODEV avec le soutien du Bureau et de représenter l'instance auprès des élus. Comme tous les autres membres, ils participent aux travaux de l'instance de concertation.

5

## LE BUREAU

Composé de 12 membres, il assiste les co-présidents pour la préparation des séances et l'organisation des travaux. Il veille également à la restitution de l'avancée des travaux menés en commission.



Monique ARTHOZOUL-  
JOSEPH



Gérard BERLAN



Pascal CHAVERNAC



Adalais CHOY



Yoann CONTE



Jean-Noël CROUZET



Cyril DALL'AVA



Régine DIAZ DE TUESTA



Patricia IZARD



Louis MADAULE



Franck TANNEAU



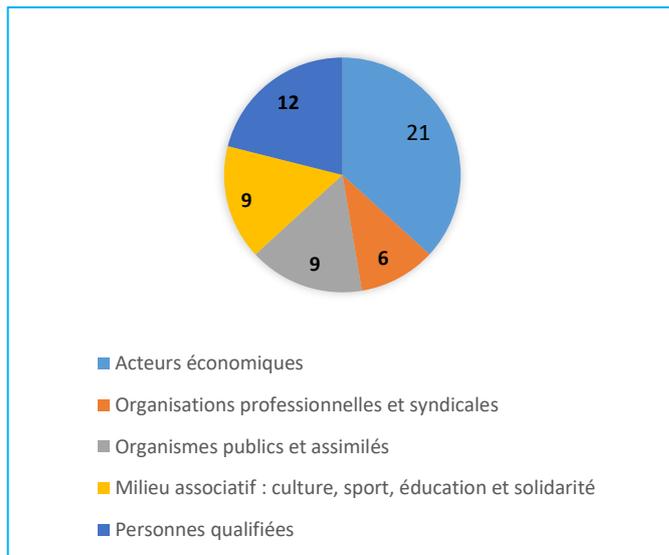
Caroline TRONC

## LES COLLÈGES

Le Conseil de Développement rassemble des membres bénévoles d'horizon diverse.

Il est composé de 57 membres réparti en 5 collèges :

- Le collège des acteurs économiques,
- Le collège des organismes publics et assimilés
- Le collège du milieu associatif, culture, sport, éducation et solidarité,
- Le collège des personnes qualifiées,
- Le collège des organisations professionnelles et syndicales.



## LES COMMISSIONS

Elles constituent l'espace de travail principal du Conseil de Développement.

Elles sont constituées par les membres des différents collèges. Elles peuvent être ouvertes à des personnes extérieures.

Les commissions peuvent être pérennes ou ponctuelles, ciblées sur des saisines ou des auto-saisines.

## LES PLÉNIÈRES

L'assemblée plénière se réunit au moins une fois par an sur convocation des Co-présidents pour fixer le programme de travail et tirer le bilan du travail effectué.

A chaque séance le Conseil de développement délibère sur les avis et rapports proposés par le Bureau, les commissions et les groupes de travail.

Les délibérations et débats du Conseil de développement donnent lieu à un procès-verbal, adressé à tous les membres de l'assemblée avec les rapports et avis adoptés.

# ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

## LES MODALITÉS DE TRAVAIL

Dans la pratique, le Conseil de Développement est saisi (procédure de saisine) par Carcassonne Agglo par l'intermédiaire de son Président ou il se saisi (procédure d'auto-saisine) de toute question relative au développement du territoire.

L'ensemble de ces saisines et auto-saisines constitue le programme d'activité du Conseil de Développement. Les avis ou travaux sont soumis au Président de Carcassonne Agglo.

Le Conseil de Développement, le bureau, les commissions peuvent auditionner toute personne extérieure.

7

## LES MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

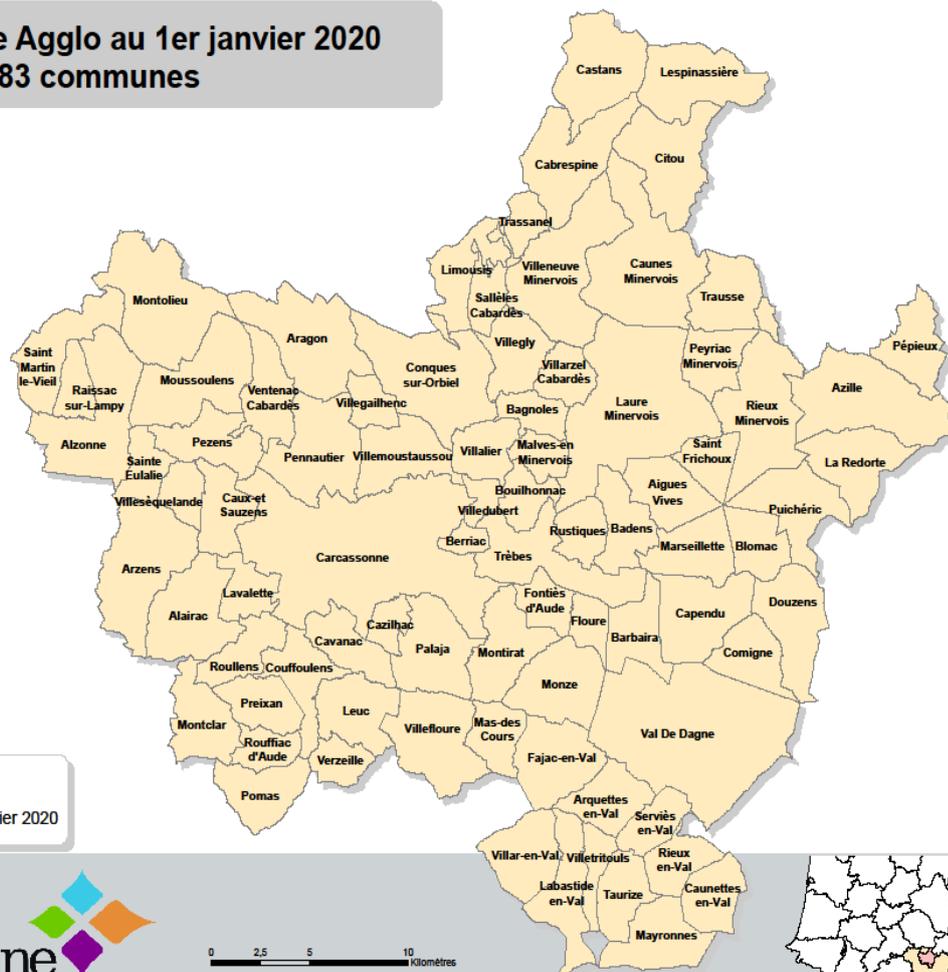
Le Conseil de Développement bénéficie,

- D'un appui en ingénierie et secrétariat :
  - Christine CELLA Directrice de Projet est l'interlocutrice privilégiée vis-à-vis de l'ingénierie technique qui permet de mieux coordonner l'action et le fonctionnement du Conseil de Développement,
  - présence lors des travaux des commissions et des groupes de travail, y compris en logistique, communication, rédaction, impressions etc...
  - appui partiel, mise à disposition ponctuelle pour les travaux, des services supports (ex : graphisme).
  
- D'une mise à disposition de salles pour les assemblées plénières, commissions, permanences, etc...
  
- D'un appui en terme de communication et d'information :
  - Une adresse mail [codev@carcassonne-agglo.fr](mailto:codev@carcassonne-agglo.fr)
  - Espace internet sur le site de Carcassonne Agglo,
  - Cloud, plateforme de travail collaboratif réservée aux membres
  - Accès facilité aux ressources, rapports, données, observatoires, cartographie etc...



# UNE TERRITORIALITÉ D'ACTION

Carcassonne Agglo au 1er janvier 2020  
83 communes



## Légende

Comunes CA au 1er janvier 2020



0 2,5 5 10  
kilomètres

Fond de carte : BDTopo IGN  
Source de données : Carcassonne Agglo  
Réalisation : Service SIG, Janvier 2020



# LES TRAVAUX

## 2021, une année riche en apprentissage

### 28 AVRIL, INSTALLATION DU CODEV

Elaboration du logo du CODEV Carcassonne Agglo par la Direction de la Communication.  
Les parenthèses représentent le principe de co-construction, l'élément graphique au centre rappelle les couleurs du logo de Carcassonne Agglo et représente des personnes qui se concertent.

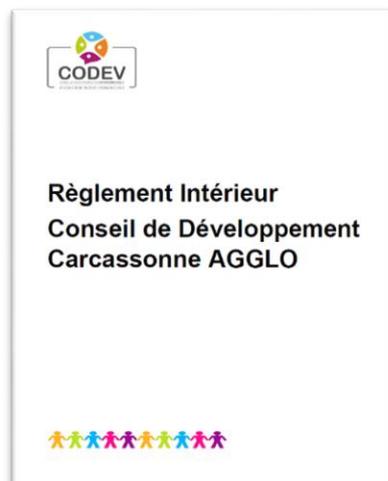
9



Un trombinoscope est en cours sur le site internet de Carcassonne Agglo dans l'onglet « Conseil de Développement ».

### 24 JUIN, RÉUNION PLÉNIÈRE

Présentation du CODEV et de ses membres.  
Afin de fixer ses modalités de fonctionnement, le CODEV s'est doté d'un règlement intérieur qui sera approuvé lors de cette plénière.  
Constitution du bureau du CODEV.  
Saisine « Carcassonne Agglo » sur Le Projet de Territoire et Le Schéma de COhérence Territoriale.



## Les commissions de travail

### Commission « Projet de territoire »



Un référent de commission : Monsieur Gérard BERLAN  
16 membres inscrits  
3 réunions de travail de juillet à octobre 2021

Le projet de territoire représente la feuille de route de Carcassonne Agglo à horizon 2040. Il déclinera les actions prioritaires pour assurer le développement du territoire tout en prenant la mesure des défis écologiques, et en s'appuyant sur un développement des solidarités et de la santé pour tous les habitants.

Le CODEV a été saisi pour travailler sur les thématiques abordées dans le projet de territoire, en amont de son avis sur le document final.

Intervention de Madame Florence CROUZAT et Madame Aurélie TRILLES-ESTEBAN en charge du Projet de Territoire au sein du Pôle Prospective et Coopération de Carcassonne Agglo pour la présentation des premiers axes du document.

Présentation au Vice-Président Carcassonne Agglo, Monsieur Didier CARBONNEL. (Cf. présentation en annexe)

Ecriture de la proposition d'avis avant la présentation et vote des membres à la réunion plénière.

### Commission « Schéma de Cohérence Territoriale »



Un référent de commission : Monsieur Jean-Noël CROUZET  
17 membres inscrits  
3 réunions de travail de juillet à octobre 2021

Intervention de Monsieur Cédric VANDAELE, Directeur de la Planification et des Transitions au sein du Pôle Territoire Carcassonne Agglo pour la présentation des grandes lignes du SCoT. Suite à cette présentation, le CODEV est questionné sur les 2 points suivants :

Quelles seront les particularités et les contraintes qu'aura l'économie de demain sur l'aménagement du territoire ?

Quels pourraient être les leviers de Carcassonne Agglo pour favoriser un développement économique dynamique et respectueux des principes du développement durable ?

Présentation au Vice-Président Carcassonne Agglo, Monsieur Didier CARBONNEL.

Ecriture de la proposition d'avis pour présentation en séance plénière.

## 2 DÉCEMBRE, RÉUNION PLÉNIÈRE

Présentation du travail effectué par les 2 commissions.

Le CODEV travaille en autosaisine sur des sujets qui lui semblent essentiels pour l'avenir du territoire. Les membres seront sollicités afin de connaître les sujets qu'ils souhaiteraient traiter.

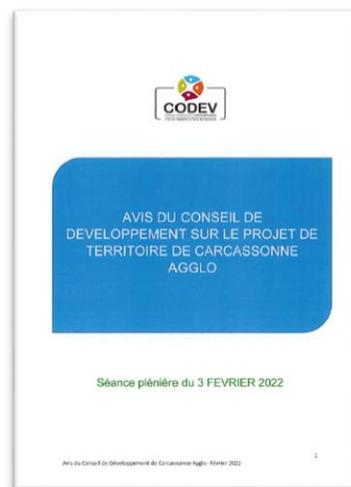
Les membres sont informés de la mise en place de permanences à fréquence régulière, tous les 3èmes jeudis de chaque mois afin de créer du lien, de discuter des travaux effectués par le CODEV, prendre des orientations et accueillir des citoyens.

Présentation du partenariat avec le CODEV d'Occitanie et du travail collaboratif qui s'annonce.

# 2022, une année d'action et de réflexion

## 3 FÉVRIER, RÉUNION PLÉNIÈRE

Lors de cette réunion, une présentation de l'Avis du Projet de Territoire a eu lieu, suivi du vote des membres.



11

La méthode concernant les propositions des sujets en autosaisine a été définie, chaque membre peut émettre un sujet à travailler, ces sujets seront ensuite validés en bureau du CODEV.

Monsieur Pascal CHAVERNAC est co-président avec le Président du CODEV Sète Agglomération, Monsieur Bruno ARBOUET de l'association régionale du CODEV d'Occitanie. Ce réseau est né lors des rencontres nationales des CODEV en 2018. Les présidents des CODEV d'Occitanie ont la volonté commune de travailler sur le thème « Le citoyen en 2050 », avec plusieurs sujets possible, l'habitat, la mobilité, le numérique, l'alimentation ou encore l'emploi et l'économie.

## LE BUREAU

Le bureau s'est réuni 4 fois durant l'année et a travaillé sur les points suivants :

Validation et choix de 5 commissions en autosaisine.

- Les labels de territoire,
- La Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriales,
- La Jeunesse,
- La création de Tiers Lieux et,
- Le développement durable.

Suivi du Règlement intérieur et notamment la question des membres s'impliquant difficilement.

Point sur les travaux des commissions

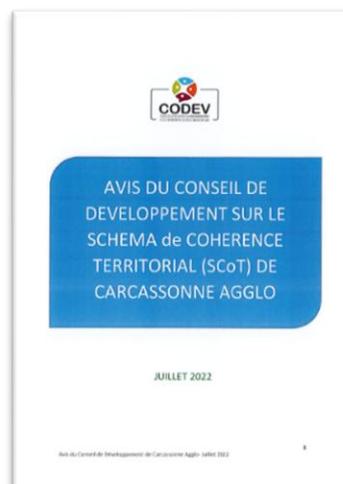
Evaluation du fonctionnement du CODEV.

## LES PERMANENCES

Lieu d'échange et de partage, les permanences ont lieu tous les 3èmes jeudis du mois à Carcassonne sur le site d'Alpha'R. La participation se fait selon la volonté de chacun.

## JUILLET 2022

Avis sur le Schéma de Cohérence Territorial présenté et validé par l'ensemble des membres.



## Les commissions de travail

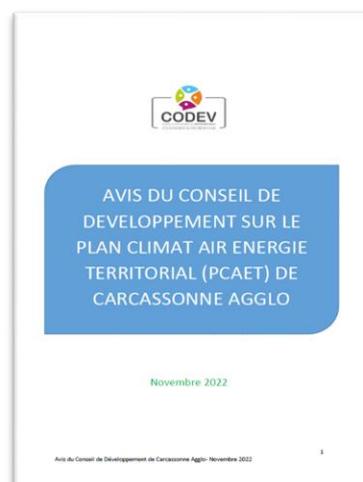
### Saisine de Carcassonne Agglo sur le sujet du Plan Climat Air Eau Energie Territorial (PCAET)



3 réunions  
6 membres

Intervention de Madame Guylaine BATS Cheffe du service Transition et Biodiversité au sein du Pôle Environnement Carcassonne Agglo pour la présentation des axes du document PCAET. Cet outil de planification, à la fois stratégique et opérationnel, permet aux collectivités d'aborder l'ensemble de la problématique air-énergie-climat sur leur territoire.

Un avis validé par l'ensemble des membres du CODEV  
Avis joint au Document de Planification.



## Autosaisine : 5 commissions de travail

1

### Commission « Labels de territoire »

#### L'objectif :

Connaitre les labels sur le territoire, les identifier, créer une base de données en ciblant les financements existants.



1 référent de commission : Monsieur Franck TANNEAU  
15 personnes (12 membres et 3 personnes qualifiées)  
3 réunions  
Présentation de l'action du Pays Carcassonnais par la directrice de l'association, Madame Valérie LAFFONT.  
Présentation de l'action de l'Office de Tourisme Grand Carcassonne par sa directrice, Madame Sophie CABIE-BONZOM.  
Continuité du travail en 2023.

2

### Commission « Les jeunes sur le territoire »

#### L'objectif :

Impliquer les jeunes sur les sujets qui les préoccupent et les inciter à participer à la vie citoyenne.



1 référent de commission : Monsieur Gérard BERLAN  
11 membres  
1 réunion  
Commission en sommeil, à réactiver.

3

### Commission « Le développement durable »

#### L'objectif :

Travailler et proposer des pistes d'action sur les axes suivants : le développement durable, l'eau, le foncier agricole et l'autonomie alimentaire.



2 référents de commission : Monsieur Michel CORNUET et Monsieur Henry GARINO  
5 membres  
Différentes réunions en lien notamment avec la commission du Plan Climat Air Energie.  
Etat des lieux du territoire notamment par le biais de rencontre (Mairie de Monze, etc.)  
Premières pistes d'actions à proposer.  
Continuité du travail en 2023.

4

### Commission « La création de tiers lieux »

#### L'objectif :

Proposer un projet fédérateur pour l'ensemble de la population afin de dynamiser Carcassonne.



1 référente de commission : Madame Adalaïs CHOY  
5 membres  
3 réunions  
Présentation d'exemples de tiers lieux existants, et réflexion pour faire venir un intervenant qui a déjà créé ce type de lieu sur une autre ville.  
Continuité du travail en 2023.

5

### Commission « Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriales »

#### L'objectif :

Amener une réflexion grâce à un état des lieux du territoire en matière d'évolution des emplois et des besoins qui en découleront et proposer certains axes d'amélioration avec la mise en place d'accompagnements opérationnels auprès des jeunes, des actifs, des demandeurs d'emploi et des entreprises.



1 référente de commission : Madame Caroline TRONC  
10 membres (5 CODEV et 5 experts)  
4 réunions  
Plusieurs interventions :  
Madame Mina ZOURGHANE, Directrice de l'Economie de Carcassonne Agglo,  
Madame Hélène LACOMBE, Directrice Générale des Services du Centre de Gestion de l'Aude,  
Monsieur Martial CHOLET, DREETS  
Madame Sandrine RAYMOND, DDETSPP  
Continuité du travail en 2023.

### **Le CODEV s'est aussi impliqué sur les sujets suivants :**

- Le Programme Alimentaire Territorial et les Assises de L'alimentation, Monsieur Henry GARINO participe aux différentes réunions sur cette thématique.
- Les Assises de L'Eau, le 18 novembre 2022 où l'ensemble des membres du CODEV ont été conviés. Organisées par Carcassonne Agglo, elles ont réuni élus, professionnels du secteur de l'eau, agriculteurs, gestionnaires de l'eau. Le but de cette démarche est de construire une culture commune pour protéger ce bien universel.  
Les membres du CODEV continueront à s'impliquer en 2023 sur ce sujet au travers d'ateliers de travail.
- Au Conseil Economique Social et Environnement (CESE) du Département de L'Aude. Monsieur Jean-Noël CROUZET et Madame Régine DIAZ DE TUESTA sont les représentants du CODEV Carcassonne Agglo au sein de l'instance du Département.
- Le Réseau Régional des CODEV d'Occitanie, une réunion a eu lieu à Carcassonne en juin 2022, ce qui a permis une présentation des différents CODEV mais également une mise en perspective des missions et actions de la coordination régionale autour de la thématique « le citoyen d'Occitanie en 2050. »

## **2023, les perspectives**

- Continuité des travaux des commissions avec propositions d'actions opérationnelles,
- Contribution aux groupes de travail sur le Contrat Local de Santé, les Assises de l'eau etc.
- Maintien des permanences,
- Finalisation du Trombinoscope,
- Pérenniser les collaborations.

# LA LISTE DES MEMBRES

## COLLÈGE ACTEURS ÉCONOMIQUES

**AGUERRA Pierre-Louis** MMA ; **ALZINA Philippe** Mistral Graphic ; **BALDY Bertrand** Pharmacie Baldy ; **BELLEAU Cyrille** représentant Enedis ; **BERLAN Gérard** ; **BOURGUET Christophe** ALLIANZ ; **CABIE Gaëtan** Représentant FACE ; **CANO Benjamin** Bruits de couloir ; **CASTELLA Thomas** Sillians ; **CHAVERNAC Pascal** groupe sirius ; **CHOY Adalaïs** Blacksheep Tribes ; **DE LORGERIL Nicolas** Vignobles Lorgeril ; **DIAZ DE TUESTA Régine** L'immobilier des drôles de dames ; **DURAND D'ASTES Valérie** Agence EPI ; **EXPERT Liliane** Jadis Electronics ; **GAY Géraldine** viticultrice ; **GERARD Sébastien** Groupe Comelec ; **ROURE Eric** Foncière carpe diem ; **TEISSEIRE Pierre** DIRE ; **THENE Philippe** ALLIANZ ; **TRONC Caroline** CARHO.

15

## COLLÈGE MILIEU ASSOCIATIF : CULTURE, SPORT, ÉDUCATION ET SOLIDARITÉ

**BACOT Patrick** ALF ; **BEZOMBES Suzanne** représentante Association des Amis de la Ville et de la Cité ; **DELON Robert** représentant FAOL ; **LEFEUVRE Louis-Michel** représentant Association Atribus Val de Dagne ; **MORIN-POULARD Anne-Flora** représentante FRANCAS ; **SCHMITT Clément** Carca-Vélo ; **SUBRA Monique** Editions du Cabardès ; **TAILLANDIER Marianne** Présidente Association Alzheimer un autre regard ; **TANNEAU Franck** représentant Association 11bouge.

## COLLÈGE ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET SYNDICALES

**Yoann CONTE** représentant FFB ; **DEPAULE Olivier** représentant FDSEA ; **MANDONNAUD Anne** représentante Conseil départemental de l'Aude Ordre des médecins ; **MAS Michel** représentant CGT, **PEREIRA Marie-Josèphe** représentante Solidaires 11, **ROBIN Gabriel** représentant Jeune Chambre Economique.

## COLLÈGE ORGANISMES PUBLICS ET ASSIMILÉS

**DALL'AVA Cyril** représentant Aéroport Sud de France ; **DURAND Marie-Laure** représentante CAF ; **EYBERT Marie** représentante Education Nationale ; **IZARD Patricia** représentante CFPM ; **JANNAUD Denis** représentant Habitat Audois ; **MADAULE Louis** Président CCI Aude ; **MARTINEZ Serge** représentant SAFER, **POUTAS Véronique** CCI Aude, **VIGUIER PLA Sylvie** représentante IUT Carcassonne.

## COLLÈGE PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

**ARTHOZOUL-JOSEPH Monique** ; **BLANCO Jacques** ; **CORNAC Marie** ; **CORNUET Michel** ; **CROUZET Jean-Noël** ; **ETORE-LORTHOLARY Jeanne** ; **GARINO Henry** ; **GARNIER Catherine** ; **LECLAIR Jacky** ; **REMOND-TEISSIER Elodie** ; **ROUX Jean-Luc** ; **SAINT-MARTIN Laury**.



**Le Conseil de Développement de Carcassonne Agglo**

✉ [codev@carcassonne-agglo.fr](mailto:codev@carcassonne-agglo.fr)

[www.carcassonne-agglo.fr](http://www.carcassonne-agglo.fr)

Rapport d'activité 2021&2022 présenté au Conseil Communautaire du 15 décembre 2023